

Au 1^{er} janvier 2008, l'Auvergne compte 64 800 immigrés, soit 4,8 % de la population. Elle se situe parmi les régions où la part des immigrés dans la population est la plus faible. En Auvergne, les immigrés résident davantage dans les grandes villes. La majorité des immigrés habitant dans la région sont originaires de l'Union européenne et sont arrivés en France il y a une quarantaine d'années.

► Sébastien TERRA, Insee

Au 1^{er} janvier 2008, 64 800 immigrés résident en Auvergne. Selon la définition recommandée par le Haut Conseil à l'intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France (voir encadré « *Étranger, immigré : deux notions différentes* »). En Auvergne, les immigrés représentent 4,8 % de la population. Si cette part a légèrement progressé depuis 1999 (4,3 %), elle reste toutefois très inférieure à celle constatée en France métropolitaine (8,4 % en 2008). L'Auvergne se situe ainsi au 16^e rang des 22 régions métropolitaines pour la part des immigrés dans la population.

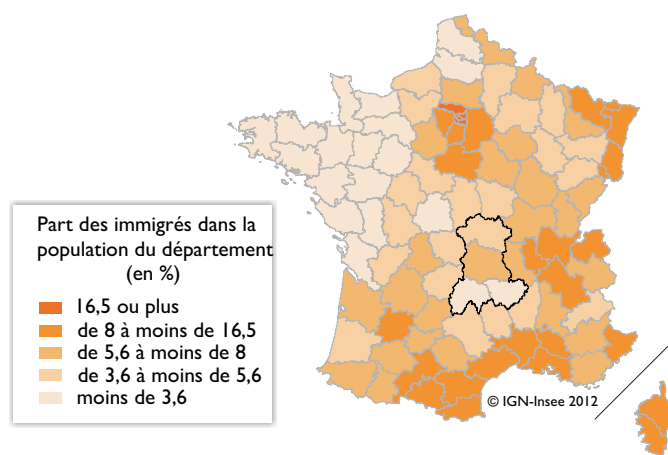
Les immigrés plus présents dans les grandes villes

La localisation des immigrés est largement déterminée par la proximité avec le pays d'origine ou la répartition de l'activité économique (industrie, agriculture, tertiaire). En Auvergne comme en France métropolitaine, les immigrés sont surtout présents dans les grandes unités urbaines. Ainsi, dans la région, 39 % des immigrés résident dans des agglomérations d'au moins 100 000 habitants (essentiellement dans l'unité urbaine de Clermont-Ferrand), contre 19 % des non-immigrés. À l'inverse, 19 % des immigrés vivent dans une commune rurale, contre 41 % des non-immigrés. Entre ces deux extrêmes, la part de la population immigrée augmente avec la taille de l'unité urbaine.

Cependant, la répartition des immigrés au sein des différentes catégories de commune varie selon leurs origines. La répartition géographique des immigrés originaires de l'Union européenne est plus proche de celle de l'ensemble de la population que celle des immigrés venus d'un pays extérieur à l'Union européenne. En effet, près de la moitié de ces derniers se concentre dans les unités urbaines d'au moins 100 000 habitants.

Si la part des immigrés dans la population est inférieure à la moyenne métropolitaine dans tous les départements auvergnats, le degré d'urbanisation et d'industrialisation est source de contrastes entre les départements. Ainsi, le Cantal est celui qui recense la proportion la plus faible d'immigrés (1,7 % de la population). C'est même le département métropolitain où cette part est la plus basse. À l'inverse, le Puy-de-Dôme est le département auvergnat qui accueille le plus d'immigrés relativement à sa population (6,5 %).

Population immigrée selon le département en 2008



Source : Insee, Recensement de la population 2008

Population immigrée selon la catégorie de commune en 2008

Catégorie de commune	Part des immigrés dans la population (en %)	Répartition de la population (en %)			
		Non immigrée	Immigrée	Immigrée UE 27	Immigrée hors UE 27
Commune rurale	2,2	41	19	26	11
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	4,6	20	19	21	16
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	5,6	20	23	20	26
Unité urbaine de 100 000 habitants ou plus	9,5	19	39	33	47
Ensemble	4,8	100	100	100	100

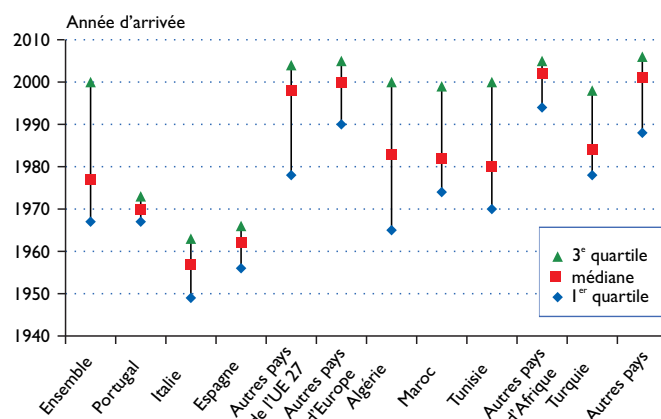
Source : Insee, Recensement de la population 2008

En Auvergne, plus d'un immigré sur deux est natif d'Europe

Forte d'une importante arrivée de travailleurs portugais au début des années 1970, la population immigrée auvergnate se caractérise par une part élevée de ressortissants européens. En Auvergne, un peu plus de la moitié des immigrés (53 %) est née dans un pays de l'Union européenne, contre un tiers (34 %) sur le territoire métropolitain. Formant une communauté de 18 900 personnes, les immigrés d'origine portugaise sont les plus nombreux. En 2008, en Auvergne, ils représentent ainsi 29 % de la population immigrée et 55 % de la population immigrée en provenance de l'Union européenne. Les immigrés d'origine italienne et espagnole, installés en Auvergne depuis plus longtemps, représentent 12 % des immigrés.

L'immigration en provenance de l'Afrique ou de l'Asie est de moins grande ampleur en Auvergne qu'au niveau national. En 2008, les 17 100 immigrés d'origine africaine représentent 26 % des immigrés contre 43 % en métropole. La majorité d'entre eux est originaire du Maghreb : 6 400 personnes viennent du Maroc, 5 700 de l'Algérie et 1 300 de la Tunisie. Parmi les immigrés d'Algérie ou de Tunisie résidant en Auvergne en 2008, 25 % sont arrivés à la fin des années 1960, un peu plus tôt que les immigrés du Maroc dont le premier quart est venu au milieu des années 1970. Les trois quarts des immigrés en provenance des pays du Maghreb résidant aujourd'hui en Auvergne étaient déjà présents à la fin des années 1990. En revanche, la moitié des immigrés d'Afrique hors Maghreb résident en Auvergne depuis moins de six ans. Les immigrés en provenance d'Asie sont principalement originaires de Turquie (3 800 personnes) et de Chine (1 200 personnes).

Année d'arrivée en France des immigrés résidant en Auvergne en 2008 selon le pays d'origine



Champ : immigrés répondant à la question sur l'année d'arrivée

Lecture : parmi les immigrés résidant en Auvergne en 2008, un quart est arrivé avant 1967, la moitié avant 1977 et les trois quarts avant 2000

Note : 23 % de non répondants pour la variable d'année d'arrivée en France

Source : Insee, Recensement de la population 2008

Étranger, immigré : deux notions différentes

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir Français. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Une personne est étrangère si elle ne possède pas la nationalité française. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs) et ne sont donc pas immigrés. En Auvergne, en 2008, les 38 500 immigrés qui ont conservé leur nationalité d'origine sont considérés comme étrangers. Pour appréhender la population étrangère recensée en Auvergne, il faut ajouter à ceux-ci les 5 100 ressortissants étrangers nés en France. En 2008, au total, ce sont 43 600 étrangers qui résident en Auvergne. Leur part dans la population régionale est stable depuis dix ans : les étrangers représentent 3,3 % de la population en 2008.

Étrangers et immigrés en Auvergne au 1^{er} janvier 2008

Immigrés : 64 800		
Étrangers nés en France	Étrangers nés à l'étranger	Français par acquisition nés à l'étranger
5 100	38 500	26 300
Étrangers : 43 600		

Source : Insee, Recensement de la population 2008

Pour en savoir plus :

- « Immigrés et descendants d'immigrés en France », Insee Références, édition 2012 ;

- « Les immigrés en Auvergne en 2005 », Insee Auvergne La Lettre n° 51, juin 2008.